



PAR COURRIEL

Montréal, le 30 octobre 2017

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2017-2018-321

Maître,

Par la présente, nous vous demandons de ne pas tenir compte de notre correspondance de vendredi dernier et accusons réception de votre demande d'accès reçue le 10 octobre 2017. Celle-ci vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une liste de tous les dossiers impliquant la Ville de Laval, tant en expropriation qu'en fiscalité municipale.

Lors de notre conversation téléphonique du 12 octobre dernier, vous nous avez mentionné que vous désiriez recevoir tous les dossiers ouverts à cette date avec les numéros de dossiers et le nom des plaignants.

Tel que demandé, vous trouverez en pièces jointes deux listes de tous ces dossiers, une en expropriation et l'autre en fiscalité municipale, lesquelles peuvent vous être communiquées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Listes en expropriation et en fiscalité municipale